



analyse

Droits de l'enfant - Éducation - Migration

L'INFORMATION RELATIVE AUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION

Retour sur le Workshop « Au ban de l'école »

→ Cette analyse de la CODE synthétise les réflexions, analyses et pistes de réflexions des professionnel·le·s concernant le DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) et l'accompagnement dans le cadre de l'intégration définitive au sein de l'enseignement ordinaire, le « post-DASPA » (recommandation n°5 de la recherche de la CODE « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? »).

SEPT 2024



COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

INTRODUCTION

Fin 2022, la CODE publiait sa recherche participative « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? », fruit de longs mois de travail en collaboration avec des membres participants, des professionnel·le·s de première ligne, et un comité d'accompagnement composé de professionnel·le·s et expert·e·s issu·e·s de la société civile, du milieu universitaire et du secteur des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles (« FW-B »).

Un enfant migrant est une personne de moins de 18 ans, qui a quitté son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent ailleurs.

Un enfant infra-scolarisé est une personne de moins de 18 ans, en âge d'obligation scolaire, qui a peu ou pas suivi l'enseignement d'un établissement scolaire et/ou pour laquelle l'institution scolaire, l'école et/ou la culture scolaire de la région d'établissement est étrangère ou peu familière, engendrant des difficultés pour (ré)intégrer un parcours scolaire.

Suite à cette première publication et pour rendre la matière accessible au plus grand nombre, la CODE a réalisé un outil interactif intitulé « Au ban de l'école »¹ qui permet de visualiser les obstacles très concrets qui s'imposent aux enfants migrants infra-scolarisés dans le parcours scolaire proposé actuellement en FW-B.

Souhaitant continuer la recherche et approfondir ses pistes de réflexions afin de les rendre concrètes et applicables, la CODE a organisé un workshop rassemblant des dizaines de professionnel·le·s en octobre 2023 pour travailler sur quatre des recommandations de la recherche².

Le présent document vise à synthétiser les réflexions, analyses et retours des professionnel·le·s concernant une des thématiques abordées lors de ce workshop : **l'information relative aux dispositifs d'accueil et de scolarisation** (recommandation n°2 de la recherche).



© Au ban de l'école

¹ Découvrez l'outil interactif de la CODE « Au ban de l'école » : <https://view.genially.com/64255356fe823100115dd753>

² La CODE a réalisé une vidéo récapitulative des questions soulevées par la recherche avec la contribution de plusieurs professionnel·le·s de terrain. Regardez la vidéo ici : https://www.youtube.com/watch?v=cBsFAfw_Jj0

OBSTACLES

Absence de données

Peu de données officielles récentes sont disponibles concernant les enfants migrants, accompagnés ou non. Certaines informations sont même inexistantes (concernant les enfants du voyage, par exemple).

En quoi l'absence de données est-elle problématique ?

Il est nécessaire de disposer d'informations précises pour que l'efficacité, la suffisance et la qualité des dispositifs mis en œuvre en FW-B puissent être correctement observées, évaluées et ajustées (grâce notamment aux chiffres des arrivées, à l'estimation du nombre d'enfants ne bénéficiant pas d'un DASPA³, au monitoring du décret, à la répartition géographique ou à la formation des professionnel·le·s). Ces indicateurs devraient à la fois concerner les publics et les parcours scolaires.

Ce problème fait l'objet d'une recommandation à part entière dans la recherche-participative réalisée par la CODE en 2022 qui y explique notamment que disposer de données et d'un état des lieux de la situation en FW-B permet d'orienter plus efficacement les politiques en matière d'information des familles.

Manque de systématisation de la transmission de l'information

En Wallonie, huit Centres régionaux d'intégration s'occupent (notamment) d'organiser le parcours d'intégration des familles primo-arrivantes et informent celles qui en font la demande concernant la scolarité en Belgique.

Plusieurs professionnel·le·s ont témoigné de l'absence de sens de certains parcours scolaires. En effet, le travail d'information sur les différents parcours scolaires disponibles pour les enfants migrants en FW-B n'est pas vraiment coordonné et pourrait même parfois être qualifié d'aléatoire.

De nombreux acteur·rice·s existent pour accompagner les enfants dans leur parcours d'intégration scolaire, mais ils manquent de visibilité ce qui empêche de faire des liens et d'orienter les enfants vers le dispositif qui leur correspond le mieux.

Barrière de la langue

La barrière de la langue dans le processus d'accueil et d'orientation scolaire des enfants migrants est particulièrement pointée du doigt par les professionnel·le·s ayant partagé leurs expériences avec la CODE.

³ « ou Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés, est une structure d'enseignement, au sein d'un établissement scolaire, visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel » (<http://enseignement.be>).

D'autant plus en Belgique en raison de la diversité linguistique du pays. Avec trois langues officielles ainsi que les nombreuses langues parlées par les enfants migrants, la communication et l'accès à l'information peuvent être des défis majeurs pour eux et leurs familles. Cet obstacle engendre de nombreuses difficultés tant au niveau de l'accès à l'information, de l'orientation, que de l'intégration sociale.

Barrières culturelles

En plus de la barrière linguistique, la barrière culturelle représente également un défi important. Systématiser l'accès à une information adaptée concernant la scolarité en Belgique aux familles et aux enfants primo-arrivants n'est en conséquence pas suffisant pour leur donner la possibilité de s'impliquer dans le choix et dans le suivi du ou des parcours d'intégration scolaire proposés.

Les familles et les enfants peuvent également se voir confrontées à des freins de nature culturelle. On citera notamment les différences culturelles au niveau du système éducatif connu dans le pays d'origine, des attentes familiales et sociales (pression de la famille pour suivre des voies éducatives ou professionnelles spécifiques qui peuvent ne pas correspondre à leurs intérêts ou à leurs compétences), de la perception des métiers et professions ainsi que des relations sociales avec le corps professoral. Les différences dans les structures scolaires, les méthodes d'enseignement, les valeurs éducatives et les attentes peuvent créer des obstacles à leur compréhension, à leur adhésion et a fortiori à leur intégration au(x) système(s) éducatif(s) belge(s).

Une meilleure information contribuerait à inclure les représentant·e-s de l'enfant et l'enfant tout au long du parcours scolaire (réunions parents-élèves avec interprètes si nécessaire, participation aux décisions du Conseil d'intégration, contact avec les CPMS...), leur soutien et leur collaboration impactant positivement les chances de réussite scolaire des enfants concernés. Au Canada, des agent·e-s de liaison école-parents maîtrisant différentes langues et formé·e-s aux spécificités du public migrant assurent le partage d'informations entre les différents milieux de vie des enfants afin de favoriser l'établissement de relations école-familles-communauté qui soutiennent leur réussite éducative.

Manque d'information et de formation des professionnel·le·s

Outre le manque d'échanges avec les familles, on constate également un manque d'information du côté des professionnel·le·s quant à l'ensemble des dispositifs de scolarisation et alternatives existants en FW-B et quant aux profils et parcours des enfants.

Ce manque d'information et de formation a des conséquences très concrètes pour les enfants et leurs parcours comme : une inscription dans une classe ordinaire sans que l'enfant ne puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins particuliers ; de nombreuses difficultés pour l'équipe pédagogique et éducative dans la prise en charge de l'enfant ; des décrochages scolaires ; des orientations abusives vers l'enseignement spécialisé à la sortie du DASPA.



Pistes d'amélioration

I. Systématiser l'accès et la transmission de l'information concernant le système scolaire belge et concernant les dispositifs officiels et alternatifs pour l'accueil et la scolarisation des enfants primo-arrivants.

Fournir une information et un accompagnement complet aux enfants et aux familles dès l'arrivée en Belgique apparaît comme une nécessité. Que ce soit pour le choix de l'école ou pour pallier la fracture culturelle et la mécompréhension du sens de l'école, l'enfant migrant et ses représentant·e-s ont besoin d'être informé·e-s et accompagné·e-s. Cette obligation incombe aux institutions que l'enfant et l'(les) adulte(s) qui en ont la responsabilité seront amenés à rencontrer dès leur arrivée, qu'il s'agisse du CGRA, du centre Fedasil dans lequel l'enfant (et sa famille) est accueilli, de la commune à laquelle ils vont s'inscrire, ou de toute autre structure qui les prendrait en charge. Une information claire et adaptée permettrait de comprendre comment fonctionne la Belgique – et a minima son système scolaire – et d'agir en connaissance de cause. Dans cette chaîne d'information, l'école interviendrait comme dernier rempart avec l'obligation d'informer les représentant·e-s et leurs enfants des choix qui s'offrent à eux en matière de scolarité. Il serait également utile qu'un indicateur soit repris annuellement dans les indicateurs de l'enseignement et qu'un échange d'informations existe entre les instances responsables de l'accueil de la famille et de l'accueil scolaire de l'enfant (public, âge, genre indice socio-économique, parcours scolaire, situation scolaire 3 ans plus tard).

En conséquence, il convient de fournir aux institutions (dont les écoles) les ressources utiles à une bonne information et à une bonne communication, tels que des supports d'information adaptés (niveau de compréhension, langue, culture) ou encore, lorsque cela est nécessaire, de financer l'intervention d'interprètes interculturels lors de l'accueil des enfants. Ceci est essentiel pour faciliter la participation des familles et des enfants au processus d'orientation et de scolarisation.

Un outil numérique interactif et didactique reprenant les différentes possibilités d'orientation ainsi qu'une cartographie des dispositifs (accessible aux familles et aux enfants tant au format numérique que papier) contribuerait par ailleurs à renforcer l'accès à l'information des enfants et des familles pour une orientation plus adaptée au profil de l'enfant et à ses besoins particuliers.

Un tel outil devrait être pensé avec et pour les jeunes et les familles concernées. De plus, les Ministres et administrations concernés par l'accueil socio-scolaire des enfants migrants devraient être impliqués dans le développement et la diffusion d'un tel support d'information.

2. S'appuyer sur et former les acteurs qui existent déjà tant au niveau des CPMS, des antennes scolaires, des services de 1^{ère} ligne que des travailleur·se·s de rue. Il est essentiel de fournir une formation continue à ces acteurs pour qu'ils soient mieux équipés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants migrants. Les formations devraient également inclure des modules de sensibilisation sur les défis spécifiques que rencontrent les enfants migrants, tels que les barrières linguistiques, le stress post-traumatique, et les différences culturelles.

3. Prévoir un budget suffisant pour les services de traduction et d'interprétariat dans les institutions en contact avec les enfants migrants afin de rendre l'information accessible à tou·te·s.

Il convient d'intégrer dans les politiques d'accueil scolaire et périscolaire un accès généralisé aux services de traduction et d'interprétariat pour tou·te·s les professionnel·le·s impliqués. Cela afin de garantir une communication fluide et efficace avec les enfants issus de communautés linguistiques diverses, améliorant ainsi leur expérience d'intégration et d'apprentissage.

Par ailleurs, il importe de valoriser les compétences linguistiques et culturelles des personnes ayant une expérience de migration et appartenant aux communautés culturelles des enfants concernés. Encourager ces experts du vécu à mettre leurs compétences au service du droit à l'information des enfants et des familles faciliterait non seulement l'accès à l'information de ces derniers, mais aussi l'enrichissement culturel au sein de l'environnement éducatif. Cette pratique contribuerait par ailleurs à créer un climat inclusif et bienveillant, ainsi qu'à renforcer l'approche interculturelle au sein des institutions et des écoles.

4. Développer et faire connaître le réseau des médiateur·rice·s culturels auprès des professionnel·le·s et des familles. Ces derniers jouent un rôle essentiel en facilitant la communication et la compréhension entre les différentes cultures.

Par exemple, la CRIPA (Cellule Relations Interculturelles et Primo-Arrivants) qui œuvre à rapprocher les citoyens primo-arrivants et les institutions à Anderlecht (faciliter le vivre-ensemble et améliorer les relations inter-communautaires). La CRIPA est composée de médiateurs interculturels et d'un accompagnateur social, « qui font office de figures de pont entre les citoyens primo-arrivants et les institutions d'accueil et d'un chargé de projets, personne-ressource et en charge du développement de différentes initiatives »⁴.

Ces professionnel·le·s peuvent également aider les écoles et les services d'orientation à mieux comprendre les besoins, les valeurs, les croyances et les pratiques culturelles des enfants migrants et de leurs familles, servir d'intermédiaires linguistiques et culturels entre les enfants migrants, leurs familles et le personnel scolaire, jouer un rôle crucial dans le soutien aux parents et aux familles des enfants migrants en les aidant à comprendre le système éducatif belge, les options d'orientation disponibles, et en les encourageant à participer activement au processus d'orientation de leurs enfants et promouvoir la diversité culturelle en sensibilisant le personnel scolaire et les élèves à la diversité culturelle et en encourageant le respect et la valorisation des différences culturelles.

⁴ <https://www.anderlecht.be>

Les membres de la CODE sont :



Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été rédigée par Fanny Heinrich en collaboration avec Marie D'Haese et Julianne Laffineur. Elle représente la position de la majorité de ses membres.

Pour la citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2024), « L'information relative aux dispositifs d'accueil et de scolarisation », www.lacode.be

L'équipe de la CODE

Marie D'Haese
Fanny Heinrich
Julianne Laffineur

Les membres de la CODE

Amnesty International Belgique francophone
Arc-en-ciel asbl
ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles
BADJE
Comité des Élèves Francophones
DEI Belgique
ECPAT Belgique
Fédération des Équipes SOS enfants
Fédération francophone des Écoles de Devoirs
FILE asbl
Forum des Jeunes
GAMS Belgique
Le Forum - Bruxelles contre les inégalités
Ligue des droits humains
La Ligue des familles
Plan International Belgique
Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
Service Droit des Jeunes de Bruxelles
SOS Villages d'Enfants Belgique
UNICEF Belgique

Contact :

Avenue Émile de Beco 109,
1050 Bruxelles
+32 (0)2 223.75.00
info@lacode.be

www.lacode.be

Avec le soutien de la

